

Le collectif

au service des éleveurs



Rapport d'activité 2020



FGE

149 rue de Bercy - 75595 PARIS Cedex 12

Tél : 01 40 04 52 02

Mail : france-genetique-elevage@france-genetique-elevage.fr

www.france-genetique-elevage.org

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - SIRET 493 566 905 00011 - APE 9499Z

Edito

2020 a été une année charnière.

La nouvelle organisation de France Génétique Elevage, avec la nomination d'un directeur, et ses nouvelles missions ont permis à l'interprofession de travailler de façon plus agile et surtout de répondre plus efficacement aux attentes de nos éleveurs.

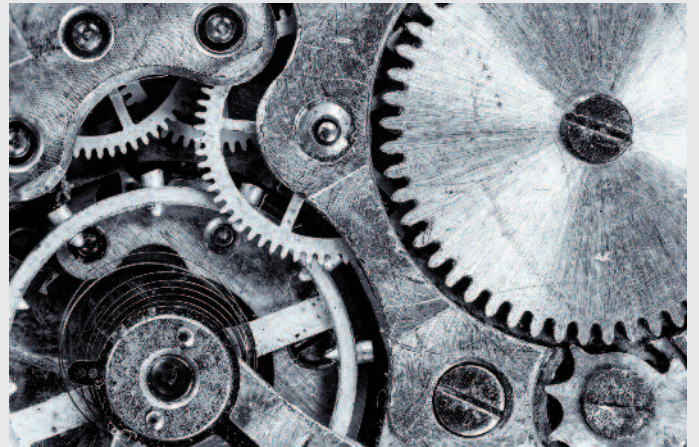
Cette efficacité a d'ailleurs été prouvée lors de cette crise sanitaire qui a ébranlé notre monde. Par un travail collectif, une mobilisation de tous, une réactivité des éleveurs et des organisations professionnelles du Dispositif Génétique Français, nous avons pu faire face à cette pandémie et ainsi maintenir notre activité.

Tous ces efforts n'ont pas été vains et ont montré que nous savions faire face à l'imprévu et ainsi maintenir le niveau d'excellence de notre service génétique.

Dans un pays où l'élevage est critiqué, les familles professionnelles doivent travailler ensemble au sein de l'interprofession, pour porter haut les valeurs de nos éleveurs et démontrer que notre élevage, est un élevage de qualité en constante amélioration qui profite à tous.



Jean-Luc Chauvel
Président



SOMMAIRE

Les faits marquants	p 2
Progresser dans l'intérêt des éleveurs	p 6
Ecrire l'avenir de la génétique	p 9



Les faits marquants

2020, l'année de concertation pour une gouvernance pérenne plus efficace

Au cours de l'année 2020, France Génétique Élevage a mené une réflexion pour mieux accompagner ses membres. Les objectifs opérationnels validés fin 2019 ont également constitué les axes de travail de 2020. Après avoir étudié les différentes structures juridiques existantes, les membres des familles ont décidé de

maintenir la structure juridique de FGE en association Loi 1901. Outre les avantages liés à la fiscalité, à la facilité financière ou à l'absence de cotisation sociale, ce statut juridique est le plus adéquate à l'activité de FGE et va lui permettre plus de souplesse dans son activité, plus de réactivité dans ses décisions et plus d'agilité

dans ses méthodes de travail. Les objectifs opérationnels validés fin 2019 ont également constitué les axes de travail de 2020. Une révision des statuts a été engagée en 2020 et débouchera au premier semestre 2021, marquant la fin de cette réorganisation interne.

CONSEIL

Président : Jean-Luc CHAUVEL

Secrétaire général : Laurent JOURNAUX

9 membres actifs

Alice
CNBL
FNB
FNO
Races de France

APCA
FCEL
FNEC
FNPL

4 membres associés

FIEA
GDS France
INRA
Institut de l'Élevage

BUREAU



BECHET
Bruno



CHAUVEL
Jean-Luc



DAVY
Dominique



MALABIRADE
Bernard



PERRIN
Daniel



SELLOS
Laurence

COMITE DE DIRECTION



GAIN
Gwénaelle



JOURNAUX
Laurent



LAGRIFFOUL
Gilles



LECLAIRE
Juliette



MARLIN
Christine



PARISOT
Pascale



PATIN
Stéphane



QUILLET
Edwige



THUARD
Antoine

Une année marquée par une disparition

En décembre 2020, les familles de France Génétique Élevage ont appris le décès d'Antoine Thuard, membre du Comité de Direction au titre de GDS France. Originaire du Mans, Antoine est titulaire d'un BTS qu'il a prolongé par une licence et une formation d'ingénieur à l'AGRO de Rennes. Technicien de production à la coopérative des éleveurs de Loué pendant 3 ans. Technicien qualité dans le cadre de la

coopérative de Janzé, il rejoint l'entreprise Grimaud Frères, leader français de la génétique aviaire, où il participe aux travaux de recherche et valide sa certification d'auditeur ISO 9002. C'est alors qu'il quitte l'Ouest pour rejoindre Paris et GDS France en charge tout d'abord des dossiers zootechniques. Antoine était un collègue très agréable, dynamique, ouvert, toujours dans une attitude constructive au service des éleveurs. Sa disparition brutale a laissé un vide dans les instances auxquelles il participait.

Les faits marquants

Recrutement d'un directeur



Pour répondre aux évolutions impulsées fin 2018 par Règlement Zootechnique Européen, France Génétique Elevage s'est adaptée. Dans cette nouvelle organisation, son rôle d'appui et de concertation a été réaffirmé.

Pour assurer pleinement ses missions, l'interprofession s'est doté cette année d'un directeur. C'est ainsi que Laurent Journaux, qui assurait depuis 7 ans le secrétariat général, a été recruté dans ses nouvelles fonctions.

Expert dans le domaine de la génétique des ruminants et notamment en bovins, Laurent

Journaux a également une grande expérience dans le domaine de l'identification, de la collecte, de l'enregistrement et de la gestion des données. Laurent Journaux a commencé sa carrière à l'Institut de l'Élevage dans le domaine de l'amélioration génétique des bovins viande. De 2006 à 2012 il a assuré l'animation du service génétique d'Alice et a contribué au déploiement de la sélection génomique en bovin lait. Depuis 2012 Laurent Journaux était chef du département génétique et gestion des populations animales de l'Institut de l'Élevage.

Grâce à ce changement d'organisation, l'interprofession va donner une nouvelle impulsion à son action au service de ses membres, des filières génétiques des ruminants et des éleveurs.

Une nouvelle structuration pour les petits ruminants



Dans la dynamique d'organisation plus agile de France Génétique Elevage, les filières petits ruminants ont adapté leurs organes de concertation.

Désormais, la section ovine de Races de France et la commission ovine de FGE sont réunies dans une instance commune le Comité d'Orientations Génétique Ovine (COGO).



Pour les caprins, les aspects strictement filière sont traités au sein de Capgènes, unique organisme de sélection caprin.

La commission caprine est mise à profit pour traiter les questions transversales et assure la cohérence des choix techniques et politiques avec les autres filières de ruminants.

Les faits marquants

Nos nouveaux objectifs opérationnels

Animer la concertation interprofessionnelle de la génétique des ruminants

FGE est le lieu professionnel privilégié de concertation des acteurs et des utilisateurs de la génétique, entre filières et entre métiers, dans le respect des prérogatives des organismes de sélection et des autres acteurs du dispositif génétique français. Avec l'évolution du cadre réglementaire, le rôle de FGE évolue d'un rôle d'acteur, à un rôle de facilitateur. FGE doit être proactif, force de proposition pour ses membres et travailler en anticipation.

Organiser la représentation générale des acteurs de la génétique française des ruminants à l'international et la promotion du savoir-faire français en matière de génétique, favoriser l'ouverture des marchés export

FGE organise la représentation française au sein d'ICAR et d'Interbull, la préparation des positions professionnelles françaises et informe ses membres des décisions prises et des travaux engagés. FGE assure une promotion active de l'expertise génétique française à l'international.

Proposer et promouvoir un dispositif de management de la qualité pour la mise en œuvre des programmes de sélection et de leur amélioration continue

FGE assure la conception, le développement, l'animation et la direction d'un dispositif collectif de management de la qualité efficient sur tous les champs demandés par ses membres, avec un niveau d'exigence approprié. Ce dispositif est mis à disposition de tous les adhérents des membres de FGE qui choisissent de le mettre en œuvre.

Favoriser, pour le collectif, la mutualisation des systèmes d'information génétique et la réponse aux besoins des utilisateurs

FGE organise la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information génétique des ruminants financés au service de tous en s'appuyant sur des instances opérationnelles qui valorisent les expertises des responsables informatiques des principaux opérateurs et utilisateurs privés ou collectifs.

Assurer une veille active pour ses membres

Dans les limites définies par ses membres, FGE assure une veille économique, technique, réglementaire, normative, sociétale et environnementale.

Assurer un soutien financier de la R&D spécifique et faciliter le transfert des innovations sur le terrain

FGE offre un soutien spécifique pour des projets de R&D très finalisés afin de faciliter le transfert sur le terrain, la mise en application et le déploiement des innovations. Elle contribue à la cohérence des actions de R&D et de leurs financements avec les différents acteurs de la recherche.

Les faits marquants

La génétique en quelques chiffres

52 000 éleveurs impliqués dans le Dispositif Génétique Français



Les exploitations consacrées à l'élevage en 2019

**166 000 en bovins
39 000 en ovins
7 600 en caprins**



3 738 006 doses bovines exportées

17 512 doses caprines exportées



Espèces	Nombre total	% de femelles filiales	En contrôle de performances	Femelles inséminées
Vaches laitières	3 654 000	87 %	2 353 384	2 277 792 (V)
				847 898 (G)
Vaches allaitantes	3 826 000	39 %	1 015 864	398 212 (V)
				209 825 (G)
Brebis laitières*	1 661 000	54 %	902 411	511 364
Brebis allaitantes	3 668 000	8 %	310 022	123 300
Chèvres	885 000	20 %	412 000	73 747

Progresser dans l'intérêt des éleveurs



Crise sanitaire : une capacité à agir ensemble

Pour éviter des conséquences négatives fortes au niveau de l'élevage français et des programmes de sélection, un groupe de crise dédié à la Covid-19 a été mis en place au sein de l'interprofession dès mi-mars.

Un travail a été engagé avec tous les membres de FGE, les éleveurs et les techniciens de terrain, pour trouver des solutions et mettre en place des mesures pour faire face à cette situation inédite. C'est ainsi que des alternatives ont été trouvées pour assurer la continuité des services et la poursuite des activités.

Chacune des fédérations nationales a privilégié les actions collaboratives et partagé les initiatives au bénéfice du plus grand nombre d'éleveurs : des masques ont été achetés en commun, les livraisons sur le territoire national ont été optimisées, un décryptage de l'information juridique a été partagé entre les fédérations nationales pour servir toute la diversité des entreprises du dispositif génétique français. Un observatoire social et économique a été mis en place. Récemment, une formation d'accompagnement des managers a été créée et proposée à l'initiative de deux fédérations.



Sur l'ensemble du territoire français, les techniciens d'insémination se sont mobilisés pour assurer la continuité du service et ainsi permettre la reproduction des troupeaux dans de bonnes conditions sanitaires.

Les éleveurs et techniciens ont adopté de nouveaux gestes, accepté de nouveaux équipements de protection (particulièrement nécessaires en ovins et caprins) pour favoriser la sécurité

de chaque personne.

Le recueil des performances en ferme et l'analyse des échantillons collectés ont été retardés voire partiellement suspendus pendant le confinement. Pour répondre à ces difficultés, des protocoles de contrôles dérogatoires ont été déployés pour tous les ruminants.

Dans certaines situations ce sont les éleveurs qui, suivant les recommandations nationales et des règles spécifiques au

contexte, ont collecté les performances de leurs animaux. La collecte d'ADN pour des fins de génotypage et d'évaluation génomique a aussi été ralentie.

Pendant ce temps, malgré des équipes réduites, l'activité de génotypage et d'indexation génomique s'est poursuivie sans interruption, pour ne priver les éleveurs d'aucune information précieuse dans la gestion de leurs troupeaux.

Progresser dans l'intérêt des éleveurs

Vers un système d'information génétique bovin rénové

Depuis 3 ans, les équipes de France Génétique Elevage (FGE) travaillent avec les familles du Dispositif Génétique Français (DGF) à une rénovation du système d'information génétique bovin. Le feu vert à son déploiement a été donné en septembre 2020.

Le nouveau système d'information sera en production au dernier trimestre 2021.

Ce projet a pour objectif de doter le dispositif génétique français bovin d'un système d'information et de services répondant aux enjeux de la génétique de demain. Son ambition première est d'être un système ouvert, sécurisé, en conformité avec l'état de l'art des technologies actuelles. Elles sont gage d'adaptabilité, d'évolutivité et de rapidité dans la mise en œuvre.

D'une part, ce système facilitera l'apport de données en temps réel via l'utilisation de Web Services (WS). Ces derniers sont proposés aux logiciels et systèmes d'information des acteurs utilisateurs, ce qui leur évite d'implémenter chez eux des règles de gestion complexes qui sont prises en charge collectivement.

D'autre part il facilitera la mise à disposition des données de référence, consolidée ou valorisées pour les besoins des acteurs utilisateurs.



L'entrée en application en 2018 du Règlement Zootechnique européen (RZUE) a entraîné une remise en cause profonde des responsabilités des structures de la filière génétique. Le RZUE a aussi entraîné une réflexion sur les systèmes d'information dans le cadre d'un projet porté par tous les acteurs de la génétique des ruminants au sein de France Génétique Elevage.

Dès le départ, le projet a visé à faciliter les échanges et la mise à disposition encadrés des données, à garantir leur cohérence et à être une source de données disponibles et consolidées hébergée dans une base professionnelle génétique pour le calcul des valeurs génétiques et les futurs travaux de recherche. Cette base professionnelle devait par ailleurs alimenter la Base de données Nationale Zootechnique (BNZ) administrée par l'Etat, et assurer un archivage de 2ème niveau (les généticiens ont besoin d'une très grande

profondeur de données, sur plusieurs dizaines d'années, pour travailler efficacement).

Après une phase d'études préliminaires, les familles de FGE ont piloté des études complémentaires étalées sur 2019 et le premier semestre 2020.

Fort du résultat de ces études, le Conseil de FGE du 15 septembre 2020 a décidé le déploiement de la nouvelle Base Professionnelle Génétique.

Le Conseil de la Confédération Nationale de l'Elevage (CNE) du 28 octobre 2020 a décidé de retenir la solution proposée conjointement par AGDATAHUB et FAST (FIEA Agri Services Technologies) pour gérer les échanges de données et les consentements. Ce service sera accessible à tous les acteurs de l'élevage des ruminants.

Progresser dans l'intérêt des éleveurs



Les échanges de données par Web services

La solution retenue a été validée techniquement par les experts de FGE qui étaient à l'origine de la demande. Elle offre un cadre partagé de gestion des consentements et de circulation des données entre systèmes d'information garantissant la vérification des consentements.

Dès sa mise en service, le système rénové constituera la base de données de référence de la profession pour la génétique bovine. Il alimentera la BNZ pour l'évaluation génétique. Il proposera une solution ouverte en offrant aux acteurs du DGF des services d'apport et de consultation des données dans la Base Pro.

De plus, il prendra en compte les demandes d'ouverture (accès mai-

trisés pour de nouveaux acteurs), de sécurisation (échanges de données) et de confiance (gestion des consentements). Les nouvelles fonctionnalités seront dès lors développées dans cette nouvelle architecture.

Dans le même temps, il assurera une totale continuité de service. Il permettra aux acteurs historiques du DGF une transition douce avec le délai nécessaire à l'adaptation de leurs logiciels et systèmes d'infor-



mation. Ainsi, les acteurs actuels pourront passer de l'ancienne à la nouvelle solution selon leur besoin et de la rénovation de leurs outils.

La phase II, qui interviendra dans un délai de 4 à 5 ans, marquera la mise en service d'un système ne faisant plus du tout appel aux solutions techniques spécifiques utilisées jusqu'en 2020.



La gestion des consentements constitue un référentiel qui regroupe les accords de fourniture de données. Un consentement est caractérisé par : l'ayant-droit, la famille de données, le fournisseur, le destinataire, une période de validité et l'usage prévu de ces données. Le consentement peut soit être lié à un contrat, par exemple un éleveur signant un contrat avec un organisme de Sélection (OS), autorise son entreprise de conseil en élevage (ECEL) à lui envoyer les données de contrôle de performances de son exploitation. Un consentement peut aussi être donné directement, par exemple quand l'éleveur autorise sa coopérative d'IA à envoyer ses constats de gestation à son ECEL.

Le système d'échange de données constitue un transporteur d'information d'un acteur A vers un acteur B. Il est disponible pour tous les acteurs d'un même réseau. Il transporte des informations structurées en « messages ». L'acheminement du message à son destinataire est conditionné par la vérification positive des consentements pour la ou les familles de données qu'il contient. Le système d'échange traite l'enveloppe du message qui comporte un identifiant, les familles de données transportées, le fournisseur et le bénéficiaire (un peu comme une adresse postale sophistiquée). Il n'ouvre pas les messages et n'a connaissance à aucun moment de leur contenu.

Écrire l'avenir de la génétique

Un travail collectif au service de la filière

Une nouvelle instance de concertation pour créer une vraie dynamique autour de la génétique animale

En 2020, FranAgriMer crée une nouvelle commission stratégique afin de poursuivre la mise en application du Règlement Zootechnique Européen et mieux assurer le dialogue entre la filière génétique, les filières produits et les services de l'Etat.

Cette Commission Thématique Interfilières (CTI) «ressources zoogénétiques» est une instance de concertation interfilière qui favorise les échanges entre les professionnels de la génétique animale et des filières de productions animales, les instituts techniques, la recherche, l'enseignement supérieur et l'administration.

Ce lieu d'échange auquel participe France Génétique Elevage est présidé par Jean-Luc Chauvel. Elle ouvre des perspectives de réflexion entre l'Etat et la profession avec l'introduction d'une vraie dimension économique et prospective. Elle doit permettre de piloter les évolutions des pratiques et des stratégies de filières relatives à la gestion des ressources zoogénétiques. Les orientations prises permettront d'accroître les performances économiques, environnementales et sociales de nos entreprises qui deviendront plus compétitives au niveau national et international.



Accompagner le changement d'étalon des comptages cellulaires

L'adoption, début 2021, d'un nouvel étalon de comptage de cellules somatiques dans le lait interviendra en avril 2021. Pour anticiper les conséquences de ce changement pour les filières génétiques laitières, FGE a mis en place un groupe de travail multi-métiers et multi-filières qui anticipe les conséquences et organise la communication auprès des utilisateurs.

Zoom sur GenoEx

FGE a décidé de rejoindre la plateforme internationale d'échange de génotypes pour la sélection animale, GenoEx.

C'est un service d'Interbull qui sert à échanger les génotypes des 200 SNPs utilisés pour les vérifications de

filiation. Vingt organisations sont accréditées par Icar pour la réalisation de vérifications de parentés.

Pour accéder à ce service, il convient de :

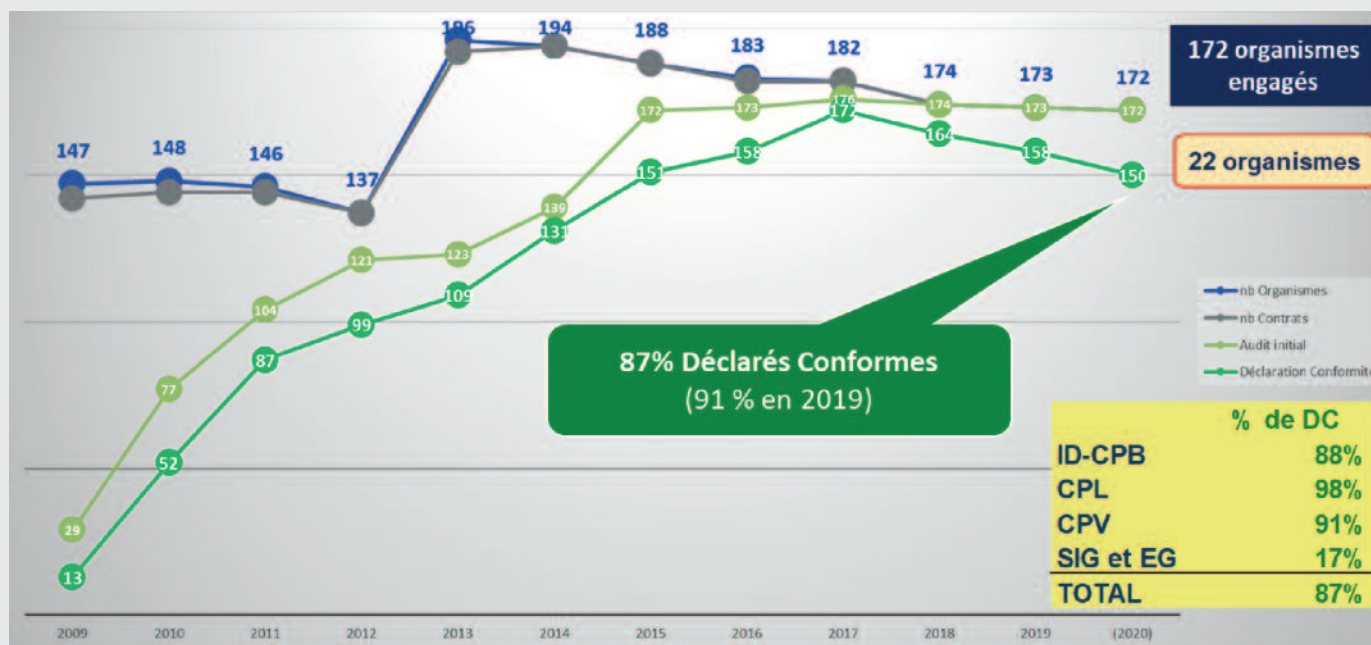
- Recourir à des laboratoires d'analyse ADN reconnu par ISAG et ICAR
- Faire valider par ICAR les outils de

validations des filiations utilisés en France et les outils d'échange de SNP. La plateforme GenoEx est créée pour permettre un échange mondial de données SNP de manière efficace et sécurisée.

Ecrire l'avenir de la génétique

Evolution du Système de Management de la Qualité

ÉTAT DES ENGAGEMENTS DANS LE SMQ DE FGE DE 2009 À 2020



FAIRE EVOLUER L'ORGANISATION ACTUELLE

Icar a renouvelé en 2019 son certificat qualité au Système de Management de la Qualité de FGE jusqu'en 2024, ce qui assure une très bonne visibilité européenne du dispositif français.

En 2020, le Système de Management de la Qualité (SMQ) de FGE a été confirmé comme un des outils à développer au service des filières.

Fort de cette décision, plusieurs travaux sont engagés. Ceux-ci

consistent à revoir en profondeur l'organisation actuelle du SMQ, sa cartographie, la répartition des responsabilités, ses règles internes de fonctionnement, pour l'adapter au nouveau contexte réglementaire européen.

En effet, il est essentiel que ce dispositif soit non seulement performant et moderne mais il doit être clair notamment dans sa communication auprès des éleveurs.

Il se doit de répondre également au besoin des entreprises qui décident d'internaliser un dispositif qualité qui couvre les exigences du dispositif et ce, à moindre coût tout en gardant les mêmes objectifs et le même niveau de qualité.

Ce travail initié au second semestre 2020 se poursuivra en 2021 et devrait se traduire par l'adoption d'une nouvelle politique qualité pour les 5 ans à venir.

Écrire l'avenir de la génétique

LA FILIÈRE CAPRINE REJOINT LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ

L'organisme de sélection Capgène, en lien avec FCEL, a pris la décision de déployer le Système de Management de la Qualité promu par FGE au sein de la filière caprine.

La première activité intégrée dans la démarche qualité de FGE de la filière caprine est le contrôle de performances lait.

Au cours de l'année 2020 et jusqu'en février 2021, un groupe d'experts CPL caprins a intégré les

exigences spécifiques CPL caprins dans un référentiel métier puis dans un référentiel d'exigences.

Pour accompagner les ECEL Bovins (déjà engagés dans la démarche SMQ de FGE) et souhaitant étendre le dispositif SMQ aux activités CPL Caprines, un plan d'actions a été mis en place par FGE qui se compose de plusieurs étapes :

- Signer un contrat d'engagement SMQ FGE (avec extension à l'activité CPL Caprine),
- Désigner un Correspondant Qualité CPL Caprins et le former,
- S'informer sur les modalités de diffusion et le contenu du Référentiel Métier CPL Caprins de FGE ,
- Renseigner la grille de Diagnostic CPL Caprins avec l'aide si nécessaire d'un auditeur CPL Bovin formé).



Référentiel d'Exigences FGE CPL Caprins

Ce Référentiel grand public reprendra uniquement les Exigences relatives au CPL Caprins (sans les savoir-faire) ainsi qu'au management de la démarche qualité.

Le Référentiel d'Exigences CPL Caprins sera mis en ligne en mars 2021 sur le site FGE SMQ.

Référentiel Métier FGE CPL Bovins et Caprins du réseau FCEL

Les exigences et les savoir-faire CPL de l'espèce caprine (y compris le protocole B caprins) seront intégrés dans le Référentiel Métier FGE CPL Bovins.

La nouvelle version du Référentiel Métier CPL Bovins et Caprins sera livrée en mars 2021 et accessible sur le site Alfresco FGE SMQ.

Représenter nos éleveurs à l'international



Des experts mandatés dans des instances internationales

SOUS COMITÉS

Interbull	Institut de l'Élevage	Sophie Mattalia
Identification	Institut de l'Élevage	Sébastien Duroy
Echantillonnage	Institut de l'Élevage	Clément Allain
Analyses du lait	Actilait	Philippe Trossat



GROUPES DE TRAVAIL

Bovins viandes Interbeef	Institut de l'Élevage	Laurent Griffon
Comité scientifique Interbeef	INRAE	Eric Venot
Bovins Lait Contrôle de Performances	Institut de l'Élevage	Xavier Bourrigan
Gaz à effet de serre	Institut de l'Élevage	Benoît Rouillé
Insémination	Alice	Olivier Gérard
Groupe petits ruminants	Institut de l'Élevage	Jean-Michel Astruc
Echange de données	FCEL	David Saunier

LABORATOIRES FRANCAIS TRAVAILLANT POUR SERVICE ICAR

Centre de tests des compteurs à lait de Daval	Institut de l'Élevage	Clément Allain
Laboratoire de production d'échantillons pour les tests inter-laboratoire	Actilait	Philippe Trossat
Auditeur financier		Laurent Griffon



FRANCE GENETIQUE ELEVAGE

149 rue de Bercy 75595 PARIS Cedex 12

Mail : france-genetique-elevage@france-genetique-elevage.fr

www.france-genetique-elevage.org

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - SIRET 493 566 905 00011 - APE 9499Z

Crédits photos : V. Frappeau - L. Journaux - S. Mattalia - Pixabay - FlickrR